



Règlement de la consultation

1- Objet et procédure de passation

Par délibération n°2012-07-12 du 25 juillet 2012, le Conseil Municipal a décidé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal dont les objectifs sont les suivants :

- permettre l'identification de nouvelles zones d'extension de l'urbanisation,
- préserver l'identité et la qualité de vie de la commune
- favoriser le développement économique et touristique

Le présent marché concerne l'exécution de prestations intellectuelles relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Le marché est passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics selon la procédure adaptée.

La consultation est organisée en vue de recruter un architecte ou bureau d'études (BE), chargé de procéder aux études nécessaires et à la constitution du dossier de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

2- Caractéristiques principales et décomposition du marché

Ce marché fait l'objet d'un lot unique, et sera attribué à un seul et unique prestataire (constitué en groupement ou non).

Paiement des acomptes, des situations et du solde : tout paiement sera effectué par mandat administratif. Les factures intermédiaires (ou situations) correspondant aux différentes phases d'avancement de la procédure de révision pourront être émises qu'à partir du moment où la phase objet de la facturation est achevée.

Les paiements sont effectués à 30 jours.

La durée du marché : les prestations dont les délais d'exécution sont à renseigner par les candidats dans l'acte d'engagement, seront exécutées à compter de la notification du marché, et jusqu'à parfait achèvement des missions. L'objectif de réalisation est celui des délais impartis par la loi.

3- Décomposition du marché

Dans le cadre de sa mission, le Bureau d'Etudes aura en charge :

- La mise à jour du diagnostic du territoire, et du rapport de présentation du PLU
- La redéfinition du projet d'aménagement et de développement durable à l'horizon 2020

- PADD
- Orientations d'aménagement
- Mise à jour du règlement (recherche de critères pertinents pour les différents zonages du territoire, mise en place d'exceptions)
- Définition du zonage
- Evaluations environnementales en vertu des nombreuses mesures de classement et de protection du territoire
- Collecte et mise en page des annexes
- Réalisation du dossier de PLU projet, arrêté, soumis à enquête publique et approuvé.
- Elaboration de toutes les pièces graphiques et écrites (y compris les compléments d'informations éventuellement sollicités par les Personnes Publiques associées (PPA))
- Préparation des projets de délibérations
- De traduire et faire aboutir les orientations d'aménagement et de renouvellement urbain au travers des documents graphiques et règlements attendus.
- De traduire et faire aboutir les préconisations introduites par le Grenelle de l'environnement au travers des documents graphiques et des pièces écrites.
- l'accompagnement de la commune pour la concertation avec les acteurs locaux, l'apport d'éléments de communication, notes de synthèse, l'animation des réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA), et des réunions publiques notamment lors de la phase de concertation avec les habitants,
- la prise en compte de l'avis des PPA et de l'autorité environnementale sur le PLU arrêté. A ce titre le prestataire prendra en charge toutes les demandes nouvelles ou complémentaires qui impliquent la modification des pièces graphiques ou écrites.
- l'assistance, à sa demande, lors des réunions de présentation du projet au sein du Conseil Municipal,
- l'accompagnement de la commune lors de l'Enquête Publique (EP), et la production des éléments nécessaires à la communication avec les habitants (affichage),
- le suivi du dossier jusqu'à son opposabilité.
- La délivrance des dossiers (phase projet/ phase arrêt et phase approbation) en version papier (autant d'exemplaires que nécessaire pour les notifications imparties à chaque phase) en version numérique : une version en format totalement modifiable (image en JPEG et pièces écrites sous format word) et une version Pdf. Le prestataire se voit sous-traiter toutes les prestations de reprographie et mise en forme, des dossiers aux différents stades de la procédure en autant d'exemplaires que nécessaires pour archivage et notification.

A ce titre la commune précise qu'une prestation est considérée comme achevée et donc payable qu'à partir du moment où elle a été destinataire avec la facture d'une version papier (3 exemplaires minimum – autant d'exemplaires que nécessaires si notification à des organismes extérieurs) et numérisée (format exploitable et Pdf) des documents produits.

Organisation des paiements

Le prestataire pourra solliciter le paiement de factures intermédiaires décomposées de la manière suivante :

- Livraison des dossiers de PLU en vue de l'arrêt projet en Conseil Municipal (25%)
- Livraison des dossiers de PLU en vue de transmission au préfet et PPA (5%)
- Livraison des dossiers de PLU prenant en compte la position du préfet et des PPA en vue de l'enquête publique (30%)
- Livraison des dossiers de PLU en vue d'approbation (25%)
- Livraison des dossiers de PLU pour formalités de publicité et mesures d'opposabilité (15%)

4- Complément à la consultation et variantes

Les candidats n'ont pas à modifier la consultation mais peuvent y apporter les compléments qu'ils jugent nécessaires à la bonne réalisation des prestations. La nature des prestations attendues relève plus d'obligations de résultat que de moyens.

5- Contenu du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation comprend :

- Le règlement de la consultation
- Le CCTP
- L'acte d'engagement

Ces documents peuvent être téléchargés à partir du portail marchés publics de la ville de Cayeux sur mer à l'adresse suivante : <http://www.cayeux-sur-mer.fr>

6- Remise des offres

Votre offre devra parvenir obligatoirement au plus tard pour le Lundi 17 novembre 2014 à 17H00, délai de rigueur

Votre offre doit être adressée par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou par porteur contre récépissé. Votre offre doit être transmise sous pli cacheté, dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après :

Mairie de Cayeux sur Mer
138 Rue du Maréchal Foch
80410 Cayeux sur Mer

Avec la mention :

« MAPA – révision générale du PLU – ne pas ouvrir avant la CAO »

7- Contenu de l'offre

Tous les éléments de l'offre doivent être rédigés en langue française.

L'offre comprendra :

- Une lettre de candidature (formulaire DC1), datée et signée par une personne ayant pouvoir d'engager le candidat. Compte tenu de la nature de l'étude, le candidat doit expressément présenter et justifier sa composition, les compétences dans les domaines demandés, les diplômes et le rôle de chaque intervenant.
- La déclaration du candidat (formulaire DC2) datée et signée par une personne ayant pouvoir d'engager le candidat
- Une liste de références, pour des prestations d'objet similaire, datant de moins de 5 ans. Cette liste devra mentionner impérativement pour chaque référence :
 - o L'objet de l'opération
 - o L'acheteur, son adresse, le nom et le numéro de téléphone d'un interlocuteur référent
 - o L'importance financière et technique de l'opération
 - o La date d'attribution du marché
 - o Le stade d'avancement de la prestation
- La liste des moyens techniques, financiers et humains à disposition du candidat pour exécuter les prestations demandées

- Un planning prévisionnel, indiquant clairement les compétences mobilisées suivant les phases ainsi que leur durée
 - L'acte d'engagement, complété, daté et signé par une personne habilitée à engager le candidat ou le mandataire du groupement si groupement est constitué
 - Devis descriptif et estimatif présentant un détail de calcul par phase, avec les tarifs forfaitaires correspondant à la réalisation de la phase
 - Toutes les pièces de la consultation dûment paraphées et signées
-

En cas de co-traitance, le pli contiendra autant de sous-dossiers que de co-traitants, comprenant les documents ci-dessus énumérés. le groupement devra présenter un acte d'engagement unique identifiant chaque co-traitant, désignant le mandataire commun, et précisant la répartition du montant forfaitaire entre chacun et les comptes bancaires ou postaux sur lesquels les paiements devront être effectués.

L'acheteur attire l'attention sur le caractère pluridisciplinaire des prestations attendues. Pour les réaliser il faudra justifier de compétences ou de la constitution d'une équipe pluridisciplinaires. Il serait souhaitable qu'elle comprenne des compétences affirmées en urbanisme, en architecture, en paysage, en environnement, en droit de l'urbanisme (réglementaire et opérationnel) ainsi que dans les différents domaines nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche transversale environnementale (exigence grenelle de l'environnement). Si besoin, le candidat fera apparaître un groupement de professionnels pour s'entourer le cas échéant d'autres compétences utiles à la réalisation de sa mission : préventionniste, sociologue, économie, démographie, graphiste etc.

Un chef du projet, interlocuteur unique de l'acheteur, devra être clairement désigné et identifié. Son CV sera joint.

En cas de sous-traitance déclarée au moment de l'offre (il est précisé qu'il ne sera pas accepté de sous-traitant ultérieurement), le pli contiendra autant de sous-dossiers que de sous-traitants déclarés, comprenant les documents ci-dessus énumérés, ainsi que la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4).

Rappel général:

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les réponses apportées devront être les plus claires possibles dans la méthodologie et reprendre les phases proposées ainsi que les différentes tranches conditionnelles.

De manière synthétique, la proposition devra notamment présenter :

- La méthodologie proposée pour l'ensemble de ces études
- Le phasage et les délais ainsi que le détail des réunions prévues par phase
- Les coûts pour l'étude de révision du PLU
- La présentation de l'équipe limitée aux personnes pressentis pour assurer le suivi

8- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9- Négociation

L'acheteur public se réserve le droit de négocier avec les candidats concernant les délais de réalisation, le prix ; Il peut également se rapprocher des candidats pour obtenir toutes précisions concernant ses références, les moyens dont ils disposent, ou encore ses capacités à exécuter les prestations attendues conformément aux exigences de la consultation.

10- Critères d'analyse et de jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- qualités techniques et références du candidat	40%
- prix	40%
- délais et moyens	20%

11- Renseignements

Pour tous renseignements complémentaire vous pouvez joindre Marie-Line SAMINE au 03 22 26-04-07, ou par mail à l'adresse suivante : mairie-de-cayeux-sur-mer@wanadoo.fr

(Sauf urgence, merci de privilégier les contacts par mail)

12- Modification de détails dans le dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détails sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.
